



## Demande d'autorisation de construire pour les installations solaires en zone à bâtir

1. Dépôt du dossier :
  - **trois exemplaires papier**
  - **un exemplaire PDF du dossier complet comprenant TOUTES les pièces à envoyer à l'adresse mail : [constructions@admin-evolene.ch](mailto:constructions@admin-evolene.ch)**
2. Le dossier est analysé par la Commission communale des constructions et fera un retour par écrit.
3. Les travaux ne pourront pas débiter avant de recevoir :
  - a) L'autorisation de construire, si le projet est soumis à la procédure ordinaire
  - b) L'annonce d'installation solaire en toiture à pans signée par le Service technique communal, si le projet est conforme aux articles 18a LAT et 32a OAT

- A.** Installation nécessitant une autorisation de construire (procédure avec mise à l'enquête)  
**B.** Annonce d'installation solaire en toiture à pans (dispensé d'autorisation de construire)

A.	B.	
<b>X</b>		<b>Formulaire de demande d'autorisation de construire <u>de compétence municipale</u></b> (comprenant <u>les coûts de construction</u> , ainsi que les informations nécessaire à la compréhension de la demande)
<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Formulaire d'annonce d'installation solaire en toiture à pans</b> (sur le site du SEFH) comprenant les coûts de construction
<b>X</b>		<b>Plan de situation d'un géomètre inscrit au registre fédéral</b> ( <u>signé par toutes les parties</u> )
<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Extrait de la carte topographique au 1:25'000 avec l'emplacement du projet</b>
<b>X</b>		<b>Extrait valable du Cadastre <u>ou</u> du Registre foncier avec mention des servitudes et des restrictions de droit public existantes.</b> <i>En l'absence de ces extraits, le Service technique fera la demande aux frais du requérant.</i>
<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Plans de l'installation réalisés par un auteur qualifié en accord avec l'art. 40 LC</b> (plans + photomontage de installation, schéma de principe de l'installation, toutes les cotes utiles, 1:100 ou 1:50 ; cf. art. 29 OC). <i>Modifications : les parties existantes doivent être dessinées en gris/noir, les démolitions en jaune et les nouvelles parties projetées en rouge</i>
<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Fiche technique des panneaux qui seront installés</b>
<b>X</b>	<b>X</b>	<b>Document « Assurance qualité »</b> (concept de protection incendie selon l' <a href="#">AEAI</a> )
	<b>X</b>	<b>3 exemplaires du dossier + 1 exemplaire PDF + indication coûts de construction</b>
<b>X</b>		<b>5 exemplaires du dossier + 1 exemplaire PDF</b>

Le règlement des constructions ainsi que d'autres informations utiles se trouvent sur le site internet de la Commune d'Evolène, rubrique [Service technique](#).